



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

NOTE DE SYNTHESE 2025-12-117

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 s'équilibre en recettes et dépenses totales à 40 644 312 €.

La section de fonctionnement atteint 31 007 717 €, la section d'investissement s'établit à 9 636 595 €.

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

I. Le cadre général

Le budget primitif constitue :

- Un acte de prévision : les recettes à encaisser et les dépenses à effectuer sont évaluées pour l'année,
- Un acte d'autorisation : l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile,
- Un acte politique : le vote du budget constitue l'acte politique majeur par lequel le Conseil municipal traduit en recettes et en dépenses les besoins et les priorités de l'année.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982 modifiée) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties qui sont présentées en équilibre : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement (épargne brute), est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la Commune, le surplus constituant l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements prévus par la Collectivité.

La section d'investissement présente les opérations qui vont enrichir ou agrandir le patrimoine communal. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la Ville (épargne nette), par les dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

Conformément à l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif. La présente note détaille les éléments importants du budget 2026.



II. Les orientations principales du budget

Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires présenté le 27 novembre dernier, le budget de la Ville a été préparé dans des conditions d'incertitude inédites. En effet, le Projet de Loi de Finances de l'Etat (PLF) 2026 dont dépend une partie non négligeable des financements de l'ensemble des collectivités territoriales (Régions, Départements, EPCI et Communes) n'est toujours pas voté par le Parlement au moment de la rédaction de cette note.

Le projet initial de PLF grève les collectivités de 4,7 Mds € supplémentaires, dont la plupart seront supportés par le bloc communal. Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a détaillé l'ensemble des nouveaux prélèvements et des nouvelles baisses de dotations prévus dans le PLF. L'impact des nouvelles mesures a été évalué à 600 K€ pour notre Commune et à 2,8 M€ pour la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

En dépit de ces incertitudes et de ces mauvaises nouvelles, la solidité financière de Villebon-sur-Yvette a permis d'élaborer un budget primitif 2026 conforme à nos priorités politiques :

- Offrir un service public de proximité de qualité et accessible à toutes les bourses
- Poursuivre les opérations initiées dans le cadre du Plan Climat
- Conforter les moyens d'assurer la sécurité de nos concitoyens
- Confirmer le soutien de la Ville au tissu associatif
- Confirmer le haut niveau des politiques de solidarité
- Ne pas augmenter les taux d'imposition locale
- Ne pas augmenter l'endettement de la Ville par rapport à son niveau du début de la mandature
- Préserver un taux d'épargne positif.

L'année 2026 sera également marquée par le renouvellement du Conseil municipal. Il était donc important de laisser des marges de manœuvre à la prochaine équipe qui sortira des urnes les 15 et 22 mars prochains. Le désendettement opéré depuis 10 ans, ainsi que le haut niveau d'excédent qui viendra abonder le budget supplémentaire 2026, permettront de mettre en œuvre les projets de la prochaine municipalité.

C'est aussi la raison pour laquelle aucun nouveau projet d'investissement lourd n'est présent dans ce BP : seuls les projets déjà initiés y trouvent leurs financements.

Les axes stratégiques présentés dans le ROB lors du Conseil municipal du 27 novembre 2025 ont été traduits financièrement dans le budget primitif 2026.

Le budget primitif 2026 se présente comme suit :

2026			
Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	28 521 163,00 €	Recettes réelles	30 997 717,00 €
Amortissement	1 350 000,00 €	Recettes d'ordre	10 000,00 €
Virement de section	1 136 554,00 €		
Total	31 007 717,00 €	Total	31 007 717,00 €
Section d'investissement			
Dépenses réelles	9 526 595,00 €	Recettes réelles	7 050 041,00 €
Dépense d'ordre	110 000,00 €	Recettes d'ordre	2 586 554,00 €
Total	9 636 595,00 €	Total	9 636 595,00 €



III. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	28 521 163,00 €	Recettes réelles	30 997 717,00 €
Dépenses d'ordre	2 486 554,00 €	Recettes d'ordre	10 000,00 €
Total	31 007 717,00 €	Total	31 007 717,00 €

A. Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2026	BP 2025	Variation valeur	Variation %
013 Atténuations de charges	125 000,00 €	110 000,00 €	15 000,00 €	13,64%
70 Produits de services	2 004 679,00 €	1 924 685,00 €	79 994,00 €	4,16%
73 Impôts et taxes	16 879 440,00 €	16 717 684,00 €	161 756,00 €	0,97%
731 Fiscalité locales	9 709 377,00 €	9 740 000,00 €	- 30 623,00 €	-0,31%
74 Subventions et participatior	2 124 971,00 €	2 246 298,00 €	- 121 327,00 €	-5,40%
75 Produits de gestion courant	154 250,00 €	148 870,00 €	5 380,00 €	3,61%
Total	30 997 717,00 €	30 887 537,00 €	110 180,00 €	0,36%

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 125 000 € (+ 13,64 % par rapport au BP 2025)

Ce poste enregistre les remboursements par l'assurance du personnel pour les agents affiliés à la CNRACL ou par la Sécurité Sociale pour les non titulaires en cas d'arrêt de travail. Fin novembre 2025, les réalisations 2025 dépassent le montant prévu au BP 2025 de 110 000 €. Une provision de 125 000 € semble plus justifiée pour 2026.

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : 2 004 679 € (+ 4,16 % par rapport au BP 2025)

- Nature 70311 – Concessions : 10 200 € (+104 % par rapport au BP 2025)

En 2026, 34 concessions seront à renouveler, soit une recette attendue de 10 200 €.

- Nature 70631 – Redevances des services à caractère sportif : 28 000 € (+21,7% par rapport au BP 2025)

La convention de mise à disposition d'installations sportives au département pour l'utilisation des équipements par le collège Jules Verne est révisée pour la rentrée scolaire 2026. Depuis 2022, le tarif horaire appliquée est de 7,20 €.

- Nature 7066 – Redevances des services à caractère social : 486 114 € (+ 13 % par rapport au BP 2025)

Ces recettes concernent la facturation aux familles pour les crèches municipales. La tarification des crèches ne suit pas l'évolution des tarifs municipaux car elle est fondée sur un taux d'effort fixé par la CAF.



La méthode de calcul est la suivante :

Nombre d'heures de présence par jour (calculé à 6h30) X le taux moyen facturé aux familles X nombre d'enfants accueillis X nombre de jours d'ouverture (228 jours pour 2026).

Le taux moyen facturé aux familles a été actualisée et il est supérieur à celui de 2025. Le nombre de jours a diminué à 228 jours pour 2026 tandis qu'il était à 230 jours pour 2025.

- Nature 7067 – Redevances des services périscolaires et enseignement : 1 198 311 € (+ 1,7 % par rapport au BP 2025)

La moyenne, observée entre janvier et juin 2025, qui a servi pour le calcul de l'hypothèse 2026 est supérieure à celle de l'année dernière.

Exemple : 4 072 € de moyenne de recettes par mercredi au 1^{er} semestre 2025 contre 3 854 € au 1^{er} semestre 2024.

- Nature 70688 – Autres prestations de services : 9 300 € (-21,2 % par rapport au BP 2025)

Les recettes de ce poste enregistrent les recettes publicitaires liées au magazine Vivre à Villebon. En 2026, 4 magazines, et non 5 comme en 2025, seront publiés.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 16 879 440 € (+0,97 % par rapport au BP 2025)

- Nature 73212 – Dotation de solidarité communautaire : 450 000 € (+56,12 % par rapport au BP 2025)

Dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay verse aux communes une dotation de solidarité communautaire (DSC) répartie entre les communes selon cinq critères :

- Critère N°1 : Evolution des impositions des CFE (hors revalorisation forfaitaire des bases), IFER et TASCOM entre l'année n-1 et l'année 2015 (en 2025, ce critère a rapporté à la commune, 223 572 €),
- Critère N°2 : Répartition figée selon la moyenne des poids de CVAE connus en 2020, 2021 et 2022 (en 2025, ce critère a rapporté à la commune 145 712 €),
- Critère n°3 : En fonction du potentiel financier par habitant de l'année n-1 (en 2025, ce critère a rapporté à la commune 47 739 €),
- Critère 4 : en fonction du revenu par habitant de l'année n-1 (en 2025, ce critère a rapporté à la commune 28 596 €),
- Critère 5 : évolution du nombre de logements entre n-1 et l'année 2015 (en 2025, ce critère a rapporté à la commune 10 050 €)

L'hypothèse retenue pour 2025 est de percevoir une DSC de 450 000 €.

Chapitre 731 - Fiscalité Locale 9 709 377 € (-0,31 % par rapport au BP 2025)

- Nature 73111 – Impôts directs locaux : 8 754 377 € (+0,97 % par rapport au BP 2025)

Le produit des impôts locaux varie sous l'effet de la croissance physique et de la revalorisation des bases fiscales définies par la loi.

La revalorisation des valeurs locatives est attendu entre 0,8 % et 1 %. L'ensemble des valeurs locatives n'étant pas concerné par cette hausse, la méthode de calcul choisie pour estimer les recettes, identique à celle de l'année dernière, a été d'appliquer la hausse (soit + 0,8 %) sur 55 % des bases.



Le coefficient correcteur a été prévu en hausse car depuis sa mise en place il ne cesse de croître.

Prévisions Etat Mi 1259	Bases prévisionnelles 2025	Bases estimées 2026	Taux votés	Produits estimés pour BP 2026 max
TF bâti	35 004 000	35 158 018	32,76 %	11 517 767
TF non bâti	162 700	163 416	43,84 %	71 642
TH Résidences secondaires	723 600	726 784	11,91 %	86 560
				11 675 968
Effet Coefficient correcteur			-	2 921 591
				8 754 377

- Nature 73123 – Taxe communale additionnelle aux droits de mutation : 500 000 € (-16,67 % par rapport au BP 2025)

Cette recette a été prévue au vu des réalisations 2025, inférieure aux prévisions du BP 2025.

- Nature 73132 – Taxe sur les pylônes électriques : 180 000 € (+5,88 % par rapport au BP 2024)

Cette recette a été ajustée à son niveau de réalisations 2025 (184 389 €).

- Nature 73141 – Accise sur l'électricité : 175 000 € (-12,50 % par rapport au BP 2025)

Le montant des réalisations 2025 n'atteint pas encore le montant prévu au BP 2025. Le montant espéré pour 2026 est donc abaissé par rapport au BP 2025.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 2 124 971 € (-5,40 % par rapport au BP 2025)

- Nature 74718 – Autres participations Etat : 5 100 € (-48,81 % par rapport au BP 2024)

Sur ce chapitre sont perçues les participations de l'Etat pour l'organisation des élections. En 2026, la dotation pour les élections municipales est prévue à hauteur de 2 600 €. La subvention du FIPD liée au poste de coordonnateur du CLSPD, qui n'a cessé de s'amoindrir (5 000 € en 2024, 2 000 € en 2025) n'est pas prévue par prudence sur 2026, seule une seconde subvention finançant partiellement le débat théâtral sur le harcèlement au collège étant attendue.

- Nature 747822 – Participations Caisses allocations familiales : 1 430 707 €

Nature 747888 – Participations autres organismes : 181 924 €
(+1,93 % par rapport au BP 2025)

Ce poste enregistre les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la Petite Enfance (crèches, Relais Petite Enfance et Lieu Accueil Enfant Parents), le Centre de loisirs, Bouge ta Ville.

Le barème pour le calcul des subventions aux collectivités n'a pas été modifié entre 2024 et 2025 (6,63 € de l'heure). Le montant de la prestation de service unique est attendu au même niveau élevé qu'en 2025.

Le bonus lié à la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Essonne est prévu avec une hausse de 20 000 € par rapport à 2025.

La CAF propose de subventionner partiellement les journées pédagogiques du personnel des structures de la petite enfance. La Collectivité mettant en place chaque année au moins une journée au sein de chaque structure, une prévision de cette subvention est inscrite au budget.



- Nature 74833 - Compensations exonération taxes foncières : 495 000 € (-23,26 % par rapport au BP 2025)

Le nouvel écrêtement de la compensation sur les locaux industriels, prévu dans la loi de finances 2026 en cours de vote, a été estimé à 160 000 € pour notre collectivité.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 154 250 € (+3,61 % par rapport au BP 2025)

- Nature 752- Revenus des immeubles : 141 350 € (+5,29 % par rapport au BP 2025)

En 2026, les prévisions comprennent en année pleine la revalorisation des loyers votée courant 2024. Une révision annuelle des loyers est également appliquée.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont contenues (baisse de 0,58 %).

Dépenses fonctionnement		BP 2026	BP 2025	Variation valeur	Variation %
011	Charges à caractère général	5 732 530,00	6 083 936,00	- 351 406,00	-5,78%
012	Charges de personnel	18 472 523,00	18 440 000,00	32 523,00	0,18%
014	Atténuation de produits	1 930 000,00	1 770 000,00	160 000,00	9,04%
65	Charges de gestion courante	2 078 110,00	2 034 774,00	43 336,00	2,13%
66	Charges financières	300 000,00	350 000,00	- 50 000,00	-14,29%
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	8 000,00	-	0,00%
S/Total dépenses réelles		28 521 163,00	28 686 710,00	- 165 547,00	-0,58%
023	Virement de section invest	1 136 554,00	1 015 827,00	120 727,00	11,88%
042	Amortissements	1 350 000,00	1 200 000,00	150 000,00	12,50%
S/Total dépenses d'ordre		2 486 554,00	2 215 827,00	270 727,00	12,22%
TOTAL		31 007 717,00	30 902 537,00	105 180,00	0,34%

L'équilibre budgétaire permet d'inscrire au budget 2026 un virement à la section d'investissement de 2 486 554 € dont :

- 1 350 000 € pour les dotations aux amortissements,
- 1 136 554 € pour le virement à la section d'investissement.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 5 732 530 € (- 5,78 % par rapport au BP 2025)

- Nature 6042 – Achat de prestations de services : 829 895 € (+4,54 % par rapport au BP 2025)

Afin de conserver un très bon niveau de qualité de restauration, la commune a conclu depuis le 1^{er} septembre 2025 un nouveau marché de restauration où les prix des repas sont nettement plus élevés que ceux de l'année dernière. Le coût moyen d'un repas élémentaire est de 3,688 € alors qu'il était de 3,416 € pour l'année scolaire 2024-2025. Le coût moyen d'un repas maternel est de 3,468 € tandis qu'il était de 3,12 € l'année scolaire 2024-2025.

La fréquentation en légère baisse permet d'atténuer la hausse du coût des repas.

- Nature 60612 - Energie- Electricité : 1 056 000 € (-4,00 % par rapport au BP 2025)

Début 2026, un nouveau marché d'électricité pour l'éclairage public et pour les bâtiments alimentés avec une puissance inférieure ou égale à 36 kVA va être conclu par le SIPPEREC pour



le compte de la Commune. Par prudence, le montant prévu au BP 2026 ne s'ajuste donc pas aux réalisations 2024. Les crédits sont prévus légèrement inférieurs au montant du BP 2025.

- Nature 60622 - Carburants : 34 000 € (-19,05 % par rapport au BP 2025)

Cette diminution s'explique par l'acquisition de véhicules électriques et par la baisse des prix du carburant.

- Nature 60632 - Fournitures de petit équipement : 203 204 € (-8,16% par rapport au BP 2025)

La prévision du BP 2026 se rapproche des réalisations 2025 où les services ont effectué des achats plus responsables et moins fréquents.

- Nature 60633 - Fournitures de voirie : 17 000 € (-51,43 % par rapport au BP 2025)

Nature 615231 - Entretien et réparations de voirie : 245 000 € (-14,04 % par rapport au BP 2025)

Nature 615232 -Entretien et réparations de réseaux : 97 600 € (-46,34 % par rapport au BP 2025)

Après deux années de reprise de la voirie par la commune, le budget alloué pour sa réparation est ajusté à la baisse car le montant repris lors de la CLECT de décembre 2023 semble avoir été nettement surestimé.

- Nature 61358 – Autres : 76 881 € (-19,20 % par rapport au BP 2025)

Les services prévoient moins de locations mobilières pour les différentes festivités tout au long de l'année.

- Nature 614 - Charges locatives et de copropriété : 32 900 € (+34,76 % par rapport au BP 2025)

Les charges locatives sont en nette hausse. Les réalisations 2024 et 2025 ont dépassé le prévisionnel. Le montant est ajusté aux réalisations 2025 et une revalorisation est ajoutée pour 2026.

- Nature 6156 – Maintenance : 302 735 € (-36,41 % par rapport au BP 2025)

La prévision budgétaire est basée sur les réalisations 2025 nettement inférieures aux prévisions du BP 2025 (hors rappel de maintenance de 2023 payé sur l'exercice 2025).

- Natures 6161 et 6168 – Multirisques et autres primes d'assurances : 359 443 € (+ 43,30 % par rapport au BP 2025)

Même si la collectivité n'a pas été impactée par les émeutes de 2023 et n'a pas subi de sinistres significatifs sur ses bâtiments en 2024, elle se voit appliquer le principe de mutualisation des risques comme toute autre collectivité. Le marché négocié, après la première consultation infructueuse, a tout de même contenu l'augmentation.

- Nature 6236 – Catalogues et imprimés : 68 684 € (-26,07 % par rapport au BP 2025)

En 2026, quatre VAV sont budgétés contre cinq en 2025 mais quatre ont été publiés.

- Nature 6261 – Frais d'affranchissement : 21 430 € (-22,58% par rapport au BP 2025)

- Nature 6262- Frais de télécommunication : 26 495 € (-26,03 % par rapport au BP 2025)

Les prévisions budgétaires se basent sur les réalisations 2024 et celles du premier semestre 2025 nettement inférieures aux prévisions du BP 2025.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 18 472 523 € (+0,18 % par rapport au BP 2025)

L'élaboration du budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par la poursuite des tensions sur la masse salariale : revalorisations statutaires successives, progression du Glissement Vieillesse



Technicité (GVT), augmentation des cotisations patronales et difficultés sur le marché de l'emploi territorial. Dans ce cadre, les dépenses de personnel constituent un axe majeur de pilotage budgétaire et de soutenabilité financière pour la Commune.

Par rapport à l'exercice 2025, le chapitre 012 enregistre une progression de 0,18 % principalement due aux mesures gouvernementales et aux reports de crédits. À titre de comparaison, la masse salariale des communes de 10 000 à 20 000 habitants a augmenté en moyenne de 2,8 % en 2025. Représentant à elle seule 64,77 % des dépenses réelles de fonctionnement, l'évolution du chapitre 012 constitue donc un enjeu déterminant pour la Commune.

Certains leviers de gestion des ressources humaines tels que l'anticipation des départs, les modalités de recrutement, le niveau des primes et indemnités, ou encore l'organisation du temps de travail, offrent toutefois des marges de manœuvre.

Pour 2026, l'évolution des dépenses de personnel se décompose ainsi :

- Mesures générales et catégorielles (CNRACL, SMIC, élections...) : +239 K€
- Mesures individuelles (mutuelles, déroulement de carrière...) : +25 K€
- Flux entrants-sortants : -122 K€

L'analyse des effectifs met en évidence une politique de maîtrise de leur évolution, combinée à des difficultés de recrutement, générant temporairement des économies sur la masse salariale. Pour chaque départ définitif (retraite, mutation, disponibilité de longue durée...), une réorganisation du secteur est étudiée, en favorisant notamment les mobilités internes. Afin d'assurer la continuité des services en 2026, quatre postes seront remplacés (+87 K€) et un poste supplémentaire de Chargé d'opérations sera créé pour les services techniques (+43 K€).

Dans le cadre de l'insertion professionnelle, l'impact de l'apprentissage et des parcours d'insertion est intégré à hauteur de 28 K€. Certains recrutements, notamment en restauration et en crèches, peuvent être difficiles et nécessitent le recours à l'association intermédiaire « Dynamique Embauche » pour la mise à disposition temporaire de personnel. Une enveloppe de 66 K€ est prévue pour couvrir ces remplacements d'urgence.

Globalement, la progression des dépenses résulte de la prise en compte des mesures nationales (révisions indiciaires, mesures catégorielles) et du GVT évalué à 3,67 %, lié à l'avancement des agents et à la montée en compétences.

Quant aux leviers endogènes, maîtrisés par la Commune, ils permettent de contenir les heures supplémentaires avec une augmentation prévisible de 16 K€ en raison du scrutin municipal. En ce qui concerne la participation employeur aux mutuelles et prévoyance, une enveloppe supplémentaire de 12 K€ est inscrite au budget.

Les dépenses de personnel comprennent également des dépenses telles que l'enveloppe pour couvrir les dépenses d'allocation pour perte d'emploi (+27 K€), les actions de prévention et la médecine préventive (+13 K€).

La structure des dépenses de personnel reste cohérente avec les capacités financières de la Collectivité. Néanmoins, leur part prépondérante dans les dépenses de fonctionnement nécessite un pilotage continu pour préserver des marges de manœuvre. Le suivi régulier de la masse salariale et l'optimisation des effectifs demeurent des leviers essentiels pour contenir cette tendance à la hausse.

Ce chapitre construit de manière réaliste et sécurisée prend en compte les obligations réglementaires et les besoins des services tout en visant à assurer la qualité du service public, l'attractivité de la Collectivité et l'équilibre budgétaire.



Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 2 078 110 € (+2,13 % par rapport au BP 2025)

Ce chapitre contient principalement les frais de fonctionnement de l'Assemblée communale, les contributions aux syndicats intercommunaux ainsi que les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles et aux associations.

- Nature 65315 – Formation des élus : 7 000 € (+40,00 % par rapport au BP 2025)

Les prévisions de formation des élus sont plus élevées en année de renouvellement du Conseil municipal.

- Nature 6553 – Participation au service d'incendie : 1 000 € (-90,57 %)

Le renouvellement de l'aide apportée exceptionnellement en 2025 à cause du désengagement du département est en discussion et n'est pas acté à ce jour.

- Nature 657341 – Subventions fonctionnement aux communes membres du GFP : 11 178 € (-28,77 % par rapport au BP 2025)

Ces dépenses concernent les refacturations des communes partenaires pour diverses prestations périscolaires pour des enfants scolarisés hors commune dans le cadre de conventions partenariales. Le montant diffère chaque année en fonction des enfants inscrits lors des rentrées scolaires.

- Nature 657363 – Subvention CCAS : 325 000 € (+0,00 % par rapport au BP 2025)

Nature 657364 – Subvention Caisse des écoles : 36 000 € (-5,26 % par rapport au BP 2025)

Nature 65748 – Subvention autres personnes de droit privé : 1 294 196 € (-2,33 % par rapport au BP 2025)

La Commune conserve un haut niveau de soutien au CCAS, qui prend notamment en charge complètement la restauration des personnes âgées et empêchées (RPA et domiciles).

Au vu de l'excédent prévisible au CA 2025, la Caisse des Ecoles demande un niveau moindre de subvention.

Le détail des subventions versées aux associations figure en annexe du document budgétaire 2025.

La convention d'objectif étant terminée depuis le 30 juin 2025, aucune subvention ne sera versée à AMICIAL en 2026 (-25K€).

Chapitre 66 – Charges financières : 300 000 € (-14,29 % par rapport au BP 2025)

Le remboursement des intérêts d'emprunts diminue progressivement sous l'effet du désendettement.



IV. La section d'investissement

Immobilisations incorporelles	311 300,00 €	Emprunt et dettes	5 743 541,00 €
Subventions d'équipement	505 000,00 €	Dotations , fonds divers et réserve	450 000,00 €
Immobilisations corporelles	4 063 795,00 €	Subventions d'investissement	765 000,00 €
Immobilisations en cours	2 900 000,00 €	Dépôts et cautionnements	1 500,00 €
Dotations	- €	Autres immobilisations financières	0,00 €
Emprunt et dettes	1 746 500,00 €	Produits des cessions	90 000,00 €
Dépenses d'ordre	110 000,00 €	Recettes d'ordre	2 586 554,00 €
Total dépenses	9 636 595,00 €	Total des recettes	9 636 595,00 €

A. Les recettes d'investissement

Total des recettes financières : 541 500,00 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 450 000 €

- Nature 10222 – Fonds de compensation de la TVA : 350 000 €

Dotation par laquelle l'État restitue une partie de la TVA acquittée par les collectivités locales pour leurs dépenses d'investissement avec un décalage de 2 ans. L'hypothèse de recettes pour 2026 est calculée en fonction des investissements de 2024.

- Nature 10226 – Taxe d'aménagement : 100 000 €

Cette taxe s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. L'enveloppe budgétaire est basée sur une estimation liée aux projets d'aménagement.

Chapitre 024 – Produits des cessions : 90 000,00 €

Ce poste comprend la prévision de cession de véhicules de la Commune (engagement de reprise au bout de 5 ans) pour 90 000 €.

Total des recettes d'équipement : 6 508 541,00 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 765 000 €

- Nature 1322 - Subventions de la Région pour les investissements rattachés aux actifs non amortissables

Le Contrat d'Aménagement Régional, qui finance la phase 3 des travaux d'accessibilité des bâtiments et la construction d'un nouveau Centre Technique Municipal, a été validé par le Conseil Régional fin novembre 2025. Une avance de 150 000 € sera demandée en 2026.

- Nature 13251 – Subventions du GFP (groupement à fiscalité propre) de rattachement pour les investissements rattachés aux actifs non amortissables



Trois subventions perçues provenant de la Communauté Paris-Saclay (CPS) sont prévues :

- Lorsque les travaux de voirie sont financés par la Commune, la CPS participe au montant de ces travaux dans le cadre du soutien à l'investissement communal voirie. Ce fonds de concours annuel est attendu au moins à hauteur de 250 000 €.
- Le Soutien à l'investissement Communal (SIC) attribué à notre commune est de 797 380 € sur la période 2023-2028. La majeure partie du fonds (749 459 €) est demandée pour le projet de construction du CTM, une partie de ce fonds (300 000 €) est attendue en 2026.
- Le fonds de transition écologique, dispositif exceptionnel pour 2024 et 2025, est de 273 086 €. Le solde de ce fonds, acté lors de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2025, sera demandé et perçu en 2026.

Chapitre 16 – Emprunts, dettes assimilés et cautions : 5 745 041,00 €

L'emprunt prévisionnel 2026 est inscrit à hauteur de 5 743 541 € avant reprise des résultats 2025. Ce besoin de financement sera révisé et fortement diminué lors du budget supplémentaire 2026 grâce à l'affectation des excédents des années antérieures.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 1er janvier (a)	21 519 K€	20 573 K€	18 775 K€	16 981 K€	15 158 K€	13 305 K€	12 921 K€
Remboursement en capital (b)	1 946 K€	1 798 K€	1 794 K€	1 823 K€	1 853 K€	1 884 K€	1 745 K€
Nouvel emprunt (c)	1 000 K€					1 500 K€	5 744 K€
Evolution de l'encours sur l'année (c-b)	-946 K€	-1 798 K€	-1 794 K€	-1 823 K€	-1 853 K€	-384 K€	+3 999 K€
Encours au 31 décembre (a-b+c)	20 573 K€	18 775 K€	16 981 K€	15 158 K€	13 305 K€	12 921 K€	16 920 K€
Réduction cumulée de l'encours 2019-2026						-4 599 K€	

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9 636 595,00 €.

Total des dépenses d'équipement : 7 780 095,00 €

Chapitre 204 – Subventions équipement versées : 505 000,00 €

Pour les eaux pluviales, la moitié du montant moyen des investissements sur une période après déduction du FCTVA est financée via une attribution de compensation d'investissement lissée sur la durée restante du Plan pluriannuel d'investissement (PPI). L'autre moitié des investissements est financée via un fonds de concours versé en fonction des travaux réalisés.

En 2026, les travaux et études sur les réseaux d'eaux pluviales concerneront prioritairement l'extension du réseau de la rue des 4 cantons, une partie de la rue du Parc à Foulons et de la rue Paul Valery et le branchement sur avaloir de la résidence du Bel Air.



Pour les eaux usées, il s'agira de l'extension du réseau rue Eugénie Cordeau et la réhabilitation du réseau au bois des Gelles.

Le solde de la surcharge foncière au bailleur LOGIREP de 325 000 € est inscrite au BP 2026. Il s'agit d'un engagement financier à hauteur de 650 000 € étalé sur 2025-2026, acté au Conseil municipal du 27 novembre 2025 dans le cadre de la création de 63 logements sociaux.

Chapitres 20, 21 et 23 - Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours : 7 275 095 €

Les principaux travaux et achats planifiés sur 2026 concernent :

- Le remplacement de deux passerelles sur l'Yvette : 180 000 €,
- La construction du nouveau centre technique municipal : 2 800 000 €,
- Des études pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant à la Roche : 100 000€,
- La phase 3 des travaux d'accessibilité des bâtiments : 450 000 €,
- Le nouvel aménagement du parking Jacques Brel avec sa désimperméabilisation : 1 200 000 €,
- La réfection complète du revêtement voirie Allée du Beau Site : 200 000 €,
- Les études et la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la voirie Rue de Savoie : 125 000 €,
- Les études sur la stabilité de la chaussée des rues Harpignies et Constant Troyon : 25 000 €
- La modernisation d'une partie de l'éclairage public par des lanternes LED : 100 000 €,
- Les travaux divers de voirie (pièces d'enrobés chaussées, trottoirs, stabilisés chemins ...) : 197 000 €,
- Le renouvellement d'équipements (armoires, contrôleurs) et matériel de signalisation tricolore : 50 500 €
- Un budget participatif : 25 000 €,
- Le renouvellement annuel des équipements informatiques : 209 225 €,
- Les travaux du Centre de loisirs : 350 000 €,
- Une étude sur les alarmes de l'ensemble des bâtiments communaux : 50 000 €,
- L'acquisition d'une faucheuse pour l'entretien des talus : 45 000 €,
- Le remplacement du faux plafond du Conservatoire avec le remplacement des éclairages : 7 500 €,
- Le remplacement d'une partie de la flotte automobile (4 véhicules électriques) : 181 000 €,
- La reprise des peintures, le changement des dalles abîmées du préau de la maternelle de La Roche : 48 000 €,
- La reprise de la toiture avant du Conservatoire : 25 000 €,
- Le renouvellement de la structure d'aire de jeux de la Crèche Basse Roche : 7 000 €,
- Le changement des portes des WC de l'école élémentaire des Casseaux : 16 000 €,
- La rénovation de classes (peinture) dans les différents groupes scolaires : 26 300 €,
- La reprise de l'étanchéité et de l'isolation de deux toitures terrasses à l'école élémentaire Andersen : 5 500 €,
- L'achat de dépenses de publicité liées aux marchés publics pour les travaux : 16 000 €,
- La reconstruction du mur arrondi extérieur de l'école maternelle des Casseaux : 61 000 €,
- La reprise complète des sanitaires à l'école maternelle des Casseaux : 75 000 €,
- Des acquisitions pour les groupes scolaires et le Centre de loisirs : 28 683 €,
- Le remplacement des sols amortissants sur les aires de jeux : 37 000 €,
- L'installation d'abris vélos au Centre sportif : 8 800 €,
- Le remplacement de la chaudière du Conservatoire : 25 500 €,
- Des acquisitions d'équipements sportifs (afficheurs score, tapis...) : 18 130 €,
- Des travaux d'entretien pour les structures sportives : 10 700 €,



- Le remplacement du barbecue au Centre sportif : 6 500 €,
- Travaux de mises en conformité (alarmes, extincteurs...) : 34 400 €,
- Des acquisitions dans le cadre d'un appel à projet sur la prévention des risques professionnels des métiers techniques et d'entretien : 20 000 €,
- Des améliorations du nouveau site internet de la Commune : 5 000 €,
- Les acquisitions et travaux d'entretien pour les structures de la Petite enfance : 18 381 €,
- Le renouvellement des éclairages en LED de la salle de boxe : 2 500 €,
- La reprise de quinze concessions funéraires et le recouvrement de l'ossuaire : 21 300 €,
- Les fournitures et plantations pour les différents espaces verts de la Collectivité : 26 000 €,
- La refonte globale de l'isolation des combles dans deux logements communaux : 10 000 €,
- Autres travaux, acquisitions diverses comme un broyeur de branches, mobilier et réserves financières pour interventions urgentes : 427 176 €.

Total des dépenses financières : 1 746 500 €

- Nature 1641 – Emprunts : 1 745 000,00 €

L'inscription budgétaire se compose du remboursement du capital des emprunts. L'encours de la dette regroupe 12 emprunts.

- Nature 165 – Dépôts et cautionnements reçus : 1 500 €

Une provision de 1 500 € a été inscrite en dépenses afin de rembourser notamment les cautions versées par les locataires des logements communaux.

V. Les opérations d'ordre

La Collectivité effectue, en plus des opérations réelles, des opérations d'ordre : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Ville sans avoir de conséquence sur la trésorerie (pas de décaissement ni d'encaissement).

Ces opérations d'ordre budgétaires s'équilibrent en dépenses et en recettes. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.

Les opérations d'ordre inscrites au budget concernent principalement les dotations aux amortissements qui correspondent à une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Depuis la mise en place de la M57 au 1^{er} janvier 2024, l'amortissement est au prorata temporis dès la date d'acquisition. Cette partie d'ordre sera donc évolutive au fil des acquisitions et de leur date d'achat. Pour 2026, 1 350 000 € sont prévus pour les amortissements.



VI. Balance générale du budget primitif 2026

Dépenses fonctionnement		BP 2026	Recettes fonctionnement		BP 2025
011	Charges à caractère général	5 732 530,00	013	Atténuations de charges	125 000,00 €
012	Charges de personnel	18 472 523,00	70	Produits de services	2 004 679,00 €
014	Atténuation de produits	1 930 000,00	73	Impôts et taxes	16 879 440,00 €
65	Charges de gestion courante	2 078 110,00	731	Fiscalité locales	9 709 377,00 €
66	Charges financières	300 000,00	74	Subventions et participations	2 124 971,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	75	Produits de gestion courante	154 250,00 €
68	Dotations provisions	-	76	Produits financiers	- €
S/Total dépenses réelles		28 521 163,00	77	Produits exceptionnels	- €
023	Virement de section invest	1 136 554,00	S/Total recettes réelles		30 997 717,00 €
042	Amortissements	1 350 000,00	042	Transferts entre sections	10 000,00 €
S/Total dépenses d'ordre		2 486 554,00	S/Total recettes d'ordre		10 000,00 €
TOTAL dépenses fonctionnement		31 007 717,00	TOTAL recettes fonctionnement		31 007 717,00
Dépenses investissement			Recettes investissement		
20	Immobilisations incorporelles	311 300,00	13	Subventions et participations	765 000,00
204	Subventions d'équipement versées	505 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	5 743 541,00
21	Immobilisations corporelles	4 063 795,00	S/Total recettes d'équipement		6 508 541,00
23	Immobilisations en cours	2 900 000,00	10	Dotations	450 000,00
S/total dépenses équipement		7 780 095,00	165	Cautions	1 500,00
10	Dotations		27	Autres immobilisations financière	-
16	Emprunts et dettes	1 746 500,00	024	Produits de cessions	90 000,00
S/total dépenses financières		1 746 500,00	S/Total recettes financières		541 500,00
S/total dépenses réelles d'investissement		9 526 595,00	S/Total recettes réelles		7 050 041,00
040	Transfert entre sections	10 000,00	021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 136 554,00
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	040	Opérations entre sections	1 350 000,00
S/total dépenses d'ordre d'investissement		110 000,00	041	Opérations patrimoniales	100 000,00
TOTAL dépenses investissement		9 636 595,00	TOTAL recettes investissement		9 636 595,00

VII. Conclusion

La solidité financière de Villebon-sur-Yvette, principalement fondée sur son développement économique, a permis aux Villebonnais d'être protégés des effets financiers de la crise COVID puis de la crise inflationniste. Le budget primitif 2026 s'inscrit dans cette volonté politique qui sous-tend les stratégies financières de la Collectivité : budget équilibré en dépenses et recettes, haut niveau d'investissements, épargne préservée, prise en charge par la Ville d'une part majeure de toutes les prestations offertes aux Villebonnais, niveau d'imposition l'un des plus faibles de l'Essonne. La Municipalité qui sortira des urnes les 15 et 22 mars prochains disposera donc de moyens financiers puissants pour commencer à mettre en œuvre son programme de mandature.